

Soullans, le 2 novembre 2021

Monsieur le Maire de Soullans

Objet : enregistrement des dossiers familiaux dans le nouveau Portail familles

Madame, Monsieur,

Je vous informe de l'ouverture du Portail Familles de la commune de Soullans depuis le 8 novembre 2021.

Ce portail est destiné aux familles pour les inscriptions aux services suivants de la commune :

- Restaurant Scolaire
- Accueil Périscolaire (périodes scolaires pour les écoles publiques seulement)
- Mercredi (périodes scolaires)
- Accueil de loisirs (vacances scolaires)

Dans un premier temps, pour la période de novembre-décembre 2021, je vous invite à créer votre compte et à enregistrer votre dossier familial via le lien suivant :

<https://soullans.portail-familles.app/>

Ce site internet est accessible via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Sans cette formalité, l'inscription de vos enfants ne pourra pas être prise en compte à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 sur les services concernés cités dans ce courrier.

Si vous rencontrez des difficultés ou ne possédez pas Internet, vous pouvez prendre contact avec M. Alban Bonneau, Coordinateur Enfance Jeunesse au 02 51 55 11 66 pour prendre rendez-vous avec lui et remplir votre dossier.

**Information importante** : les paiements en ligne ne seront accessibles qu'à partir de janvier 2022. En attendant, les modes de diffusion des factures et les moyens de paiement restent identiques jusqu'au 31 décembre 2021, tout comme les modes d'inscriptions actuels.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,  
Jean-Michel ROUILLÉ

